

HAWKESBURY Le The **Regional**

Pour retrouver les documents égarés

Jean Jolicoeur offre 5000 \$ de récompense

Alain Demers – HAWKESBURY

Une autre tuile s'est abattue sur la ville de Hawkesbury lundi soir lorsque l'homme d'affaires Jean Jolicoeur a souligné les grandes lignes de l'enquête où la Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée en Ontario a jugé troublants que des documents originaux aient disparus à l'hôtel de ville.

Bien qu'elle rejette l'appel de M. Jolicoeur affirmant que la ville de Hawkesbury avait fait tous les efforts possibles pour tenter de retracer les documents à deux reprises, elle se dit troublée de constater une telle chose.

M. Jolicoeur a d'ailleurs reconnu le travail de la greffière adjointe Aline Parent qui a tout fait pour retrouver les documents. «D'entrée de jeu il faut

rendre hommage et des félicitations à la greffière adjointe, Mme Aline Parent, qui a fait un travail gigantesque à la recherche des documents perdus que la Commissaire qualifie de recherche nombreuses et approfondies, mais là s'arrête le côté positif de la conclusion de l'ordonnance», a indiqué M. Jolicoeur qui s'adressait alors au conseil.

Dans son analyse et conclusion l'arbitre Catherine Corban mentionne «À mon avis, il y a des indications convaincantes selon lesquelles il pourrait exister d'autres documents visés par la demande de l'appelant. D'après les observations de l'appelant ainsi que celles de la ville, il est évident qu'il devrait exister d'autres rapports du Comité consultatif sur l'aménagement du territoire pour la période allant du 22 octobre 1991 au 8 novembre 1993, et que la ville devrait y avoir accès. De même si l'appelant a une copie de la demande de permis de construire, il s'ensuit qu'à un moment donné, l'original de cette demande datée du 2 septembre 1992 existait et a été reçu par la ville et devrait donc figurer dans ces dossiers.



«Comme l'appelant a en sa possession une copie de ce permis de construire qui, selon le tampon de la ville, a été reçu le 3 septembre 1992, il est évident qu'à un moment donné, la ville avait localisé ce permis. Encore une fois, il me semble troublant que malgré ces recherches poussées, ce document n'ait pas été trouvé», écrit-elle.

Même si elle n'a eu connaissance d'aucune preuve de mauvaise foi de la part de la ville dans ce dossier, Mme Corban souligne que cette incapacité remet en cause l'intégrité de la procédure d'accès à l'information, relève-t-elle.

M. Jolicoeur offre donc 5000 \$ de récompense à quiconque pourra retrouver les documents manquants. Après l'assemblée M. Jolicoeur a indiqué que puisque les documents existent et qu'aucune preuve n'a été établie qu'ils ont été détruits, il se pourrait que quelqu'un les trouve.

À la fin de son allocution M. Jolicoeur a remercié le maire qu'il avait rencontré la première fois le 16 février 2001 pour lui parler de son litige avec la ville.

Hausse de 70 pour cent

Un citoyen est venu demander des explications au conseil municipal sur la hausse de taxes de près de 70 pour cent qu'il subit avec la nouvelle évaluation des propriétés. L'homme a donné l'exemple de quelqu'un qui paie un loyer de 750 \$ par mois et qui soudainement se retrouve à payer 1260 \$ par mois à cause d'une augmentation. Le maire de la ville qui ne comprenait pas cette hausse pour le moins incroyable de son compte de taxes a demandé au trésorier de la ville de vérifier le dossier du citoyen.